

## Transects papillons

Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons les plus communs, en se déplaçant le long d'une parcelle agricole.

### Durée pour une parcelle

10 minutes par passage, trois à cinq fois par an entre début mai et fin septembre

### Coût pour une parcelle

Aucun

### Matériel

- fiches de terrain pour la saisie des données
- NB: ne pas utiliser de filet à papillons pendant le transect
- guide papillons et fiches «confusion» disponibles sur le site Internet de l'OAB

### Conditions d'observation

**Dates :** entre début mai et fin septembre (~ 1er juin, 5 juillet et 10 août)

**Fréquence :** Observation trois à cinq fois par an

**Heure :** entre 11h et 17h (possibilité de passer plus tôt ou plus tard en cas de très forte chaleur)

**Ensoleillement :** journée ensoleillée (présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75 %)

**Température :** au moins 13°C par temps ensoleillé, au moins 17°C par temps nuageux (10 à 50 % de couverture)

**Vent :** sans vent fort (inférieur à 30 km/h soit 5 sur l'échelle de Beaufort: les petites branches se plient et les poussières s'envolent).

### Méthode

1. Identifier une bordure à étudier sur sa parcelle
2. Avancer le long du transect (de la bordure) et compter seulement les insectes observés dans une boîte virtuelle qui se déplace avec l'observateur (voir schéma ci-contre). Les papillons sont comptés et notés dans les cases correspondant à leur espèce ou groupe d'espèces. Si des papillons n'appartenant pas à la liste pré-établie sont recensés, ils sont notés dans la rubrique «Autres papillons». Ceux qui ne sont pas reconnus sont notés «non identifiés».

3. Le temps de parcours du transect doit être de 10 minutes, ce qui correspond à une distance d'environ 100 à 300 mètres, selon la richesse du milieu.

- Au minimum trois passages seront réalisés, en respectant de préférence les dates suivantes: 1er juin, 5 juillet et 10 août (plus ou moins dix jours, en fonction des conditions météorologiques). Deux passages supplémentaires en mai et en septembre peuvent être effectués. Il est également possible de décaler les observations coïncidant avec les gros travaux agricoles à ces dates plus marginales.
- La distance réalisée en 10 minutes lors du premier passage sera la référence et les passages suivants reprendront le même transect (même point de départ, même distance). Le temps pourra alors varier de quelques minutes en fonction de la richesse en insectes.
- Plusieurs relevés peuvent être réalisés par parcelle si différents types de bordure sont identifiés.

**Nature des données:** nombre de papillons observés par espèce ou groupe d'espèces, par bordure de parcelle, pendant 10 minutes.

### SOURCES

Programme Vigie-Nature : Observatoires OPJ, STERF, PROPAGE  
Muséum national d'Histoire naturelle, Noé Conservation  
<http://vigienature.mnhn.fr/propage>  
<http://www.noeconservation.org>

